

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le quatorze février à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VITRY-EN-ARTOIS s'est réuni en la Salle Polyvalente sous la présidence de Monsieur Pierre GEORGET, Maire, en suite de la convocation du Mercredi 05 février 2020.

Présents :

Présents : Pierre GEORGET, Maire - Catherine VESIEZ, Christian DELATTRE, Maryse DUEZ, Jean-Louis BEZAULT, Sylviane DURAK, Francis RICHARD, Michel DEBAVELAERE, Sylvette HENNEBIQUE, Adjointes au Maire - Jean-Jacques THOMAS, Didier DAVOINE, Conseillers Municipaux Délégués - Pierre DECOURRIERE, Sandrine CARPENTIER METAY, Sylvie JONIAUX, Didier DECEAN, Christelle GUELMENGER, Philippe PALASCINO, Agnès LEDE, Lionel CORENFLOS, Sylvie LEFEBVRE, Rodrigue VOOGT, Corinne LANSIAU, Christophe MASSEMIN, Didier PERRAUD (à compter du point 13) Conseillers Municipaux.

Absents Excusés avec pouvoir : Odile VILTART à Catherine VESIEZ, Christelle BRASDEFER à Didier DAVOINE, Didier PERRAUD à Sylviane DURAK (du point 1 au point 12).

◆ - ◆ - ◆ - ◆

Monsieur Pierre GEORGET, Maire, accueille l'assemblée délibérante et rappelle l'Ordre du Jour.

Monsieur Pierre GEORGET demande l'autorisation à l'assemblée afin de rajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit :

Ordre du jour :

15. Avancement de grade - Création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
16. Avancement de grade - Création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Monsieur Pierre GEORGET, Maire, désigne le secrétaire de séance, Monsieur Philippe PALASCINO qui procède à l'appel des élus.

ORDRE DU JOUR

☛ Le Compte Rendu du Conseil Municipal vendredi 20 décembre 2019 est adopté à l'Unanimité.

1. Comité Crypte
Intervenant : Pierre GEORGET
2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Rémunération de l'encadrement pédagogique - été 2020
Intervenant : Maryse DUEZ
3. Demande de subvention Fonds Publics et Territoires - Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Intervenant : Maryse DUEZ
4. Ancienne décharge - Etude de qualification de la pollution - Demande de subvention
Intervenant : Sandrine CARPENTIER METAY
5. Prestations sociales du personnel communal - Année 2020

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

6. Approbation du compte de gestion 2019
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
7. Approbation du compte administratif 2019
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
8. Affectation des résultats 2019
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
9. Subvention aux associations : Ouverture des crédits budgétaires 2020
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
10. Subventions annuelles aux associations 2020
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
11. Taux d'imposition 2020
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
12. Crédits de formation des élus 2020
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
13. Budget
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS
14. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

1. Comité crypte
Intervenant : Pierre GEORGET

Reprise des manifestations du comité crypte et la gestion du site par la municipalité suite au courrier de son Président Monsieur Jacques FACON nous indiquant souhaiter dissoudre l'association.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,
 26 votes favorables,

APPROUVE la dissolution de l'association du comité crypte.

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Rémunération de l'encadrement pédagogique - été 2020
Intervenant : Maryse DUEZ

Dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'été 2020 (ALSH) les besoins de service nécessitent le recrutement d'agents contractuels.

Proposition des rémunérations pour l'encadrement des Accueils de Loisirs pour 2020

SMIC au 1er janvier 2020 : 10,15 €

	Animateur stagiaire BAFA (- 18ans)	Animateur stagiaire BAFA ou sans formation (18 ans et +)	Animateur BAFA ou diplôme équivalent (suivant les instructions DDCS)	Directeur Adjoint BAFA ou Stagiaire BAFA	Directeur BAFA
	SMIC - 5%	SMIC	SMIC + 5%	SMIC + 8%	SMIC + 15%
<i>Journée discontinue</i> 7	67,50 €	71,05 €	74,60 €	76,73 €	81,71 €
<i>Journée avec service garderie</i> 8,5	81,96 €	86,28 €	90,59 €	93,18 €	99,22 €
<i>Journée avec service cantine</i> 9	86,78 €	91,35 €	95,92 €	98,66 €	105,05 €

Primes supplémentaires par jour et en fonction des jours de sortie

Prime par nuit de camping	en 2018 : 15 €	en 2019 : 15 €	en 2020 : 15 €
Prime de secourisme	en 2018 : 5 €	en 2019 : 5 €	en 2020 : 5 €
Prime de Surveillant de Baignade	en 2018 : 10 €	en 2019 : 10 €	en 2020 : 10 €

Temps de préparation

Animateur	en 2018 : 1 journée discontinue	en 2019 : IDEM	en 2020 : Idem
Directeur et Directeur-adjoint	en 2018 : 2 journées discontinues	en 2019 : IDEM	en 2020 : Idem

Avis favorable de la commission « Vie Scolaire, Jeunesse et Culture »

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,
 26 votes favorables,

DECIDE que l'encadrement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sera rémunéré comme ci-dessus présenté, à la journée (base SMIC taux horaire brut au 1^{er} janvier 2020 à 10.15 €)

Une avance de 1000€ sera mise à disposition du régisseur d'avance pour juillet et août.

FIXE :

- Prime de secourisme : 5 €
- Prime de nuit de camping : 15 €
- Prime de Surveillant de Baignade les jours de baignade (mer ou lac) : 10 €
- Temps de préparation :

- 1 journée supplémentaire discontinuée sera payée aux animateurs pour les temps de préparation de l'ALSH
- 2 journées supplémentaires discontinuées seront payées aux directeurs et directeurs-adjoints (BAFD, stagiaire BAFD ou diplôme équivalent) pour les temps de préparation de l'ALSH.

3. Demande de subvention Fonds Publics et Territoires - Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais

Intervenant : Maryse DUEZ

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais renouvelle pour 2020-2022, l'appel à projet Fonds Publics et Territoires.

L'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » à vocation à soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes au sein d'un collectif pour favoriser leur ouverture culturelle et contribuer au développement de leur citoyenneté et de leurs compétences à l'autonomisation.

Dans ce cadre, il est possible d'instruire un dossier de demande de subvention pour le projet mené par le Conseil Municipal des Jeunes sur la thématique de la faune et la flore, projet intitulé : « Le climat, ma planète...et moi ! »

Le coût prévisionnel du projet s'élevant à 7 884 € est susceptible d'être éligible à une participation financière apportée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais à hauteur de 80% du coût du projet dans la limite de 5 000€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire concerné à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, une aide financière à hauteur de 5 000€,

4. Ancienne décharge - Etude de qualification de la pollution - Demande de subvention

Intervenant : Sandrine CARPENTIER METAY

L'ancienne décharge communale, située route de Biache sur les parcelles ZM 9 10 11 12 56 et 57, propriété communale de 3,2 ha environ, est fermée depuis 1994 par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, notre commune est propriétaire de plusieurs sites de nature (marais, bois...) dont certains sont remarquables, ce qui leur a valu un classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

La commission « agriculture, ruralité et environnement », au regard de l'engouement des populations pour ces espaces et les activités de plein air qui se développent, souhaite mener une action permettant la valorisation de ces espaces et leur mise en connexion.

Conscients du passé du site de l'ancienne décharge, les élus souhaitent la requalification de ce site en espace connecté avec les autres sites de nature et souhaitent pouvoir approfondir leurs connaissances sur les possibilités d'aménagements de ce site, au regard des contraintes techniques, réglementaires, financières.

Aussi, il est proposé d'engager une étude afin d'évaluer les pollutions potentielles présentes sur ce site et d'envisager les aménagements et usages possibles en conséquence. Cette étude consistera notamment à établir des prélèvements par échantillonnage en profondeur pour la réalisation des analyses. Elle permettra de déterminer les contraintes et travaux nécessaires à la mise en place d'un projet d'ouverture du site au public et de connexion aux autres espaces périurbains.

Une première proposition de diagnostic, établi par un bureau d'études agréé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), fait état d'un coût de l'ordre de 24 000 €TTC. Ce coût est lié à la présence attendue de déchets amiantés nécessitant une prise de précautions particulières lors des investigations de terrain.

L'ADEME est susceptible de financer une telle étude à hauteur de 50 à 70% du montant HT. Toute autre opportunité de subvention sera étudiée.

Avis favorable de la commission « Travaux et valorisation du patrimoine ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

PROPOSE d'engager une étude afin d'évaluer les pollutions potentielles présentes sur ce site et d'envisager les aménagements et usages possibles en conséquence. Cette étude consistera notamment à établir des prélèvements par échantillonnage en profondeur pour la réalisation des analyses. Elle permettra de déterminer les contraintes et travaux nécessaires à la mise en place d'un projet d'ouverture du site au public et de connexion aux autres espaces périurbains. Une première proposition de diagnostic, établi par un bureau d'études agréé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), fait état d'un coût de l'ordre de 24 000 €TTC. Ce coût est lié à la présence attendue de déchets amiantés nécessitant une prise de précautions particulières lors des investigations de terrain.

PRECISE que l'ADEME est susceptible de financer une telle étude à hauteur de 50 à 70% du montant HT. Toute autre opportunité de subvention sera étudiée.

AUTORISE que les dépenses soient inscrites au budget 2020 et d'autoriser l'admission en recettes, en temps opportun, des participations obtenues.

AUTORISE monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter l'ADEME pour un financement maximum ainsi que toute autre partenaire éventuel.

AUTORISE monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

5. Prestations sociales du personnel communal - Année 2020 Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

L'action sociale dans la fonction publique consiste à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles sous forme de prestations et d'aides, qui après de longues pratiques mais diversement appliquées, ont fait l'objet d'une réglementation visant à rendre obligatoire certaines d'entre elles.

C'est la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 de modernisation de la fonction publique et relative à la fonction publique territoriale qui définit le principe d'attribution des aides financières ou en nature en faveur des agents.

Ces aides sont inscrites dans les dépenses obligatoires des communes à l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et modifie l'article 9 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et crée un nouvel article 88-1 dans la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ces dispositions juridiques ont pour objet de faire adopter par le conseil municipal une délibération ayant pour objet de déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'ils inscrivent au budget pour la réalisation d'actions sociales en faveur du personnel ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Les taux applicables au 1er Janvier 2020 pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune sont fixés par la circulaire ministérielle du 24 décembre 2019 ci-jointe.

La prestation repas d'un taux de 1.27€ n'apparaîtra pas dans la délibération car il a lieu de l'inscrire : « Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité d'un centre administratif ».

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

ACCEPTÉ la proposition du Maire et décide d'accorder la prestation AIDE A LA FAMILLE et notamment l'allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant. Le taux 2020 est d'un montant de 23,59€ par jour,

ACCEPTÉ la proposition du Maire et décide d'accorder les prestations d'action sociale suivantes aux agents communaux dont les enfants à charge ont bénéficié des séjours suivants :

En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,46 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	5,46 €
demi-journée	2,76 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	7,97 €
autre formule	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	78,49 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,73 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,47 €

La durée du séjour à subventionner ne peut excéder :

- 21 jours par an pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (classe de neige et séjours linguistiques...),

- 45 jours par an et par enfant pour les autres types de séjour.

Les prestations seront versées à hauteur maximale des frais engagés, toutes allocations déduites, et dans la limite de la durée des séjours visés ci-dessus.

L'aide sera attribuée à un seul membre de la famille en cas de conjoints exerçant dans cette même commune, dans une autre commune ou établissement public.

Enfants handicapés :

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel) : 165,02 €,

Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.

Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour) : 21,61 €.

ANNEXE 1 – Taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

PRESTATIONS	Taux 2020
RESTAURATION	
Prestation repas	1,27 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	23,59 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	7,58 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,46 €
En centres de loisirs sans hébergement	
• journée complète	5,46 €
• demi-journée	2,76 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	7,97 €
• autre formule	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait pour 21 jours ou plus	78,49 €
• pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,73 €
Séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans	7,58 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,47 €
ENFANTS HANDICAPÉS	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	165,02 €
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,61 €

6. Approbation du compte de gestion 2019
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Le compte de gestion :

C'est le trésorier qui établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ce premier examen pourrait être suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Au vu des pièces justificatives jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes serait alors à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et pourrait, si des négligences étaient constatées, d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Il est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<p>062048</p> <p>TRES. VITRY-EN-ARTOIS</p> <p>20000 COMMUNE DE VITRY-EN-ARTOIS</p>
<p>ORIGINE DU DOCUMENT : valerie.joly</p>
<p>Exercice : 2019 Budget collectivité : 20000 A Viser : 0 Edition Provisoire : 1 Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1 Date à considérer dans les messages de supervision</p>

20000 - COMMUNE DE VITRY-EN-ARTOIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	285 334,44		-103 931,54		181 402,90
Fonctionnement	1 654 222,04	106 268,56	-20 123,92		1 527 829,56
TOTAL I	1 939 556,48	106 268,56	-124 055,46		1 709 232,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 939 556,48	106 268,56	-124 055,46		1 709 232,46

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**7. Approbation du compte administratif 2019
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Le compte administratif est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte de gestion et qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 520 673,46	G	4 500 549,54
	Section d'investissement	B	1 285 076,98	H	1 181 145,44
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 547 953,48
	Report en section d'investissement (001)	D		J	285 334,44
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	5 805 750,44	=G+H+I+J	7 514 982,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 520 673,46	= G+I+K	6 048 503,02
	Section d'investissement	=B+D+F	1 285 076,98	= H+J+L	1 466 479,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 805 750,44	= G+H+I+J+K+L	7 514 982,90

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 461 626,11	1 341 499,21	89 570,08		30 556,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500 000,00	2 454 049,90	376,00		45 572,10
014	Atténuations de produits	7 183,45	5 368,45			1 815,00
65	Autres charges de gestion courante	181 244,00	175 505,43			5 738,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	4 150 053,56	3 976 422,99	89 948,08		83 682,49
66	Charges financières	27 680,00	24 729,99			2 950,01
67	Charges exceptionnelles	4 200,00	2 498,80			1 701,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6 200,00	5 217,89			982,11
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 188 133,56	4 008 859,67	89 948,08		89 315,81
023	Virement à la section d'investissement	63 061,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	421 645,71	421 855,71			-210,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	484 706,71	421 855,71			62 851,00
	TOTAL	4 672 840,27	4 430 725,38	89 948,08		152 166,81
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	114 000,00	145 972,11			-31 972,11
70	Produits des services, du domaine et ventes...	357 151,00	409 448,26	2 000,00		-54 297,26
73	Impôts et taxes	2 152 051,00	2 220 620,44	20 000,00		-88 569,44
74	Dotations et participations	1 361 808,00	1 383 439,01			-21 633,01
75	Autres produits de gestion courante	224 600,00	225 903,50			-1 303,50
	Total des recettes de gestion courante	4 209 608,00	4 385 383,32	22 000,00		-197 775,32
76	Produits financiers	5,00	5,70			-0,70
77	Produits exceptionnels	5 000,00	36 538,34			-31 538,34
78	Reprises provisions semi-budgétaires	4 000,00	2 530,86			1 469,14
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 218 613,00	4 424 458,22	22 000,00		-227 845,22
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	54 091,32	54 091,32			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	54 091,32	54 091,32			
	TOTAL	4 272 704,32	4 478 549,54	22 000,00		-227 845,22
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 547 953,48				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 751,16	33 714,36		12 036,80
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	573 393,10	357 632,88		215 760,22
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	777 853,00	765 158,03		12 694,97
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 396 997,26	1 156 505,27		240 491,99
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	77 000,00	74 480,39		2 519,61
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	77 000,00	74 480,39		2 519,61
45...	Total des opé. pour compte de tiers	28 905,00			28 905,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 502 902,26	1 230 985,66		271 916,60
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	54 091,32	54 091,32		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	54 091,32	54 091,32		
	TOTAL	1 556 993,58	1 285 076,98		271 916,60
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	137 568,87	116 364,05		21 204,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	137 568,87	116 364,05		21 204,82
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	102 038,83		-22 038,83
1068	Excédents de fonct. capitalisés	106 268,56	106 268,56		
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus		618,29		-618,29
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	210,00			
	Total des recettes financières	186 478,56	208 925,68		-22 447,12
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	28 905,00			28 905,00
	Total des recettes réelles d'investissement	352 952,43	325 289,73		27 662,70
021	virement de la section de fonctionnement	63 061,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	421 855,71	421 855,71		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	484 916,71	421 855,71		63 061,00
	TOTAL	837 869,14	747 145,44		90 723,70
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	285 334,44			

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
25 votes favorables,

DECIDE de lui donner acte de la présentation du compte administratif résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 654 222,04		285 334,44		1 939 556,48
Part affectée à investissement	106 268,56				106 268,56	
Opérations de l'exercice	4 520 673,46	4 500 549,54	1 285 076,98	1 181 145,44	5 805 750,44	5 681 694,98
Totaux	4 626 942,02	6 154 771,60	1 285 076,98	1 466 479,88	5 912 019,00	7 621 251,46
Résultat de clôture		1 527 829,56		181 402,90		1 709 232,46

Besoin de financement	
Excédent de financement	181 402,90
Restes à réaliser DEPENSES	56 780,01
Restes à réaliser RECETTES	28 905,00
Besoin total de financement	0
Excédent total de financement	

APPROUVE le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte de gestion de la commune pour le même exercice.

DECIDE d'affecter 1 527 829,56€ au compte 002, excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement,

APPROUVE la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

DIT que le compte administratif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8. Affectation des résultats 2019 Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Le conseil municipal doit après avoir vérifié la concordance du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent et constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- Arrêter les résultats tel qu'indiqué ci-dessous
- Décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 527 829,56€ au compte 002.

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

DECIDE Décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'investissement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Résultat de fonctionnement :	
A : Résultat antérieurs reportés :	1 654 222,04
B : Part affecté à l'investissement :	106 268,56
C : Solde des opérations de l'exercice (Recettes - Dépenses) :	-20 123,92
D : Résultat de clôture :	1 527 829,56
Résultat d'investissement :	
A : Résultat antérieurs reportés :	285 334,44
B : Solde des opérations de l'exercice (Recettes - Dépenses) :	-103 931,54
C : Résultat de clôture (ligne 001) :	181 402,90
Solde des restes à réaliser d'investissement :	
A : Besoin de financement :	27 875,01
B : Excédent d'investissement (ligne 001) :	181 402,90
C : Affectation au 1068 :	0
Résultat d'exploitation reporté (Ligne R002) : (Résultat de clôture de fonctionnement - affectation au 1068)	1 527 829,56

9. Subvention aux associations : Ouverture des crédits budgétaires 2020 Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Lors du vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les crédits budgétaires destinés au versement des subventions aux associations. Ce montant global n'est qu'une prévision.

Par la suite, il y aura lieu, par une autre délibération, d'octroyer individuellement une subvention par association en fonction de cette enveloppe attribuée.

Il est proposé au Conseil Municipal une revalorisation de +1% des crédits budgétaires prévus pour le versement des subventions aux différentes associations.

Lors des mariages, il était pour tradition de procéder à une quête dont les fonds étaient reversés au CCAS. Il a été décidé de supprimer les quêtes et d'attribuer au CCAS l'équivalent 2019 de celles-ci par ligne budgétaire des subventions. Le montant est de 260€. Le montant total attribué au CCAS est de 4360€.

Au Budget Primitif 2020, il est donc proposé un montant total de 41 194€, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	2020
Centre Communal d'Action Sociale	4 360,00
Comité Culture et Loisirs	15 417,00
AUTRES SUBVENTIONS	21 417,00
TOTAL	41 194,00

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

FIXE la subvention de fonctionnement minimale à 105 € pour les associations de la Commune,

FIXE le montant de l'enveloppe globale à 41 194,00 € réparti comme présenté ci-dessus.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2020 soit : 41 194,00 euros pour le versement des subventions aux associations.

10. Subventions annuelles aux associations 2020

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Après avoir voté une enveloppe globale destinée au versement des subventions aux différentes associations, il y a donc lieu d'octroyer individuellement une subvention de fonctionnement ou de soutien par association.

Le versement de la subvention est subordonné à la remise complète du dossier de demande de subvention. La date limite de dépôt est fixée au 30 juin 2020.

IL est proposé, une revalorisation du montant des subventions de +1% en plus par rapport aux montants 2019, excepté pour les « subvention de soutien » qui relève d'une cotisation annuelle d'adhésion et de soutien à une association.

En fonction des différentes demandes de subvention formulées par les associations, voici la répartition dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2020.

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

ASSOCIATIONS 2020

<u>SPORT LOCAL</u>		<u>SERVICE AUX PERSONNES</u>	
ROAD BIKERS	110 €	FAMILLES DE France	109 €
SOFT FOOTBALL	3 305 €	DON DU SANG	115 €
Cyclo club	216 €	SECOURS CATHOLIQUE	109 €
TENNIS	650 €	RESTO DU COEUR	109 €
LES ARCHERS DE VITRY	109 €	EPICES-RIZ SOLIDAIRE	108 €
ENERGIE DANSE	561 €	<u>PATRIOTIQUE</u>	
JUDO	1 140 €	MEDAILLES MILITAIRES	109 €
TENNIS DE TABLE	512 €	ASSOCIATION MEMOIRE DES ANCIENS ET AMIS DU GROUPE LORRAINE	109 €
VITRY BAD	109 €	FILACA	109 €
MARCHER ET COURR A VITRY	110 €	ACFC BIACHE ST VAAST	107 €
MANCHUKA POLYER AND CARDIO TRAINING	106 €	<u>AMICALE</u>	
ROY	106 €	HABITANTS PORQUEROLLES	115 €
GRUPE BOUÏ FORNE ASEP	109 €	PERSONNEL COMMUNAL	968 €
<u>SPORT INTER COMMUNAL</u>		<u>ANIMATION LOCALE</u>	
CLUB KAYAK RAINIF	102 €	COMITE DES FETES	186 €
AQUA TIS NATATION	110 €	RADIO LOISIRS SCARPE SENSEE	396 €
PEREÏ : PLONGEE CLUB	108 €	CONFRERE FORNE D'ANGOUR	796 €
US BIACHE ATHLETISME	108 €	<u>HISTOIRE LOCALE - PATRIMOINE</u>	
UNION DES SPORTS DE COMBAT BIACHE	109 €	ASSOCIATION LE PAVOT	109 €
<u>JEUNESSE</u>		<u>CITOYENNETE</u>	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	109 €	FAITES LA REPUBLIQUE	110 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE GROUPE HUGOBASTEUR	109 €	<u>SUBVENTION DE SOUTIEN</u>	
USEP Ecole Jean JAURES	108 €	ADATEEP 62	38 €
FOYER DES JEUNES (FOYERE ET GYM)	1 367 €	ADPEP 62	40 €
FOYER DU COLLEGE PIERUDA	253 €	ASSOCIATION HANDISPORT	39 €
LES ENFANTS D'ABORD	109 €	DDEN	39 €
<u>LOISIRS - DETENTE</u>		ASEPP	106 €
SOCIETE COMMUNALE DE PECHE	192 €	PREVENTION ROUTIERE	100 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	173 €	Les PCP 62	40 €
CLUB DE PISCINE COMMUNALE	195 €	SCI FROSES EN PIADRES - AFSEPP	51 €
CLUB DES ANES	308 €	I.M.E - La Vie Active	39 €
VITRY ART	109 €	<u>MUSIQUE - CHANT</u>	
APE ERIM	107 €	PERA DE VALENCA - MAJORETTES	210 €
ASSOCIATION BOUGE COI: ANUSE COI:	109 €	FRIFARE LA LYRE	3 695 €

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

FIXE la date limite de dépôt des dossiers au 30 juin 2020,

RAPPELLE que le versement de la subvention est subordonné à la remise complète du dossier de demande de subvention,

RAPPELLE que n'ont pas pris part au vote les élus ci-après :

- Madame Agnès LEDE pour l'association MARCHER ET COURRIR A VITRY,
- Monsieur Didier DAVOINE pour l'association FERETI PLONGEE CLUB,
- Madame Sylvette HENNEBIQUE pour l'association COMITE DES FETES.

11. Taux d'imposition 2020

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 du code général des impôts.

En 2020, il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Taxe d'Habitation (TH)	22,30 %
Foncier Bâti (FB)	23,44 %
Foncier non Bâti (FNB)	61,96 %

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

DECIDE de retenir les taux ci-dessus pour l'année 2020.

12. Crédits de formation des élus 2020

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris).

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations,
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables,

ADOpte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

ADOpte la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations,
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

13. Budget

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

PROPOSITIONS DUBGET PRIMITIF 2020 après

Avis favorable de la commission « budget communal et ressources humaines »

PROPOSTIONS BUDGET PRIMITIF 2020

Section de fonctionnement

Dépenses	4 652 269,75
Recettes :	
- Propositions nouvelles	4 234 562,92
- Résultat antérieur	1 527 829,25
TOTAL RECETTES	5 762 392,48
Section de fonctionnement proposée en suréquilibre	1 110 122,72

Section de fonctionnement - Recettes

Chap./Art.	Proposition de Vote
002 Résultat d'exploitation reporté	1 527 829,56 €
013 Atténuation de charges	30 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	56 936,92 €
70 Ventes de produits fabr., prestations de service	372 700,00 €
73 Impôts et taxes	2 156 052,00 €
74 Dotations, subventions et participations	1 369 357,00 €
75 Autres produits de gestion courante	240 512,00 €
76 Produits financiers	5,00 €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
78 Reprise sur provisions	4 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	5 762 392,48 €

Budget 2020

Section de fonctionnement - Dépenses

Chap./Art.	Proposition de Vote
011 Charges à caractère général	1 317 292,26 €
012 Charges de personnel	2 600 000,00 €
014 Atténuation de produits	6 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
65 Autres charges de gestion courante	177 594,00 €
66 Charges financières	26 878,01 €
67 Charges exceptionnelles	4 200,00 €
023 Virement à la section d'investissement	30 193,21 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	482 112,28 €
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	8 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	4 652 269,75 €

Section d'investissement - Dépenses

Chap./Art.	Propositions 2020
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 936,92 €
041 Opérations patrimoniales	291,49 €
10 Immobilisations corporelles	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	113 488,04 €
20 Immobilisations incorporelles	38 120,67 €
204 Subventions d'équipement versées	- €
21 Immobilisations corporelles	703 349,01 €
23 Immobilisations en cours	135 763,79 €
45 Opérations pour compte de tiers	28 905,00 €
RESTE A REALISER N-1	- €
Total des dépenses d'investissement	1 076 854,92 €

Section d'investissement - Recettes

Chap./Art.	Propositions 2020
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	181 402,90 €
021 Virement de la section de fonctionnement	30 193,21 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	482 112,28 €
041 Opérations patrimoniales	291,49 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	105 000,00 €
13 Subventions d'investissement	138 950,04 €
16 Emprunts et dettes assimilées	110 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €
27 Autres immobilisations financières	- €
45 Opérations pour compte de tiers	28 905,00 €
Total des recettes d'investissement	1 076 854,92 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables.**

APPROUVE le budget primitif 2020.

**14. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Intervenant : Jean-Jacques THOMAS**

Dans le cadre de leur évolution de carrière, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, s'ils remplissent les conditions fixées par le statut particulier de leur cadre d'emploi et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Les conditions d'avancement de grade portent généralement sur l'ancienneté dans le cadre d'emploi, sur la durée des services effectifs, sur l'obtention d'un échelon minimum.

La nomination ne peut être effectuée qu'en cas de vacance de poste correspondant au nouveau grade de l'agent.

Cette nomination est donc consécutive à la création de ce poste.

Par courrier en date du 20 janvier 2020, un agent titulaire sollicite un avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe, sachant qu'il remplit les conditions à savoir 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et 8 ans de service effectif dans le cadre d'emploi.

Cette proposition d'avancement de grade sera examinée par la prochaine CAP du CDG 62 qui aura lieu au premier semestre 2020.

En cas d'approbation, le tableau des effectifs serait modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 2020 :

Filière Technique	Effectif actuel	Effectif à la date de nomination
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	4

Avis favorable de la commission « Budget communale et ressources humaines ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables.**

EMET un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessus présenté.

AJOUT

15. Avancement de grade - Création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Dans le cadre de leur évolution de carrière, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, s'ils remplissent les conditions fixées par le statut particulier de leur cadre d'emploi et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Les conditions d'avancement de grade portent généralement sur l'ancienneté dans le cadre d'emploi, sur la durée des services effectifs, sur l'obtention d'un échelon minimum.

La nomination ne peut être effectuée qu'en cas de vacance de poste correspondant au nouveau grade de l'agent.

Cette nomination est donc consécutive à la création de ce poste.

Par courrier en date du 31 janvier 2020, un agent titulaire sollicite un avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle (Catégorie A depuis le 1^{er} Janvier 2020), sachant qu'il remplit les conditions à savoir 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et 8 ans de service effectif dans le cadre d'emploi.

Cette proposition d'avancement de grade sera examinée par la prochaine CAP du CDG 62 qui aura lieu au premier semestre 2020.

En cas d'approbation, le tableau des effectifs serait modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2020 :

Filière médico-sociale	Effectif actuel	Effectif à la date de nomination
Educateur Principal de Jeunes Enfants	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	0	1

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
26 votes favorables.**

EMET un avis favorable à la création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié comme présenté ci-dessus.

AJOUT

16. Avancement de grade - Création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Dans le cadre de leur évolution de carrière, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, s'ils remplissent les conditions fixées par le statut particulier de leur cadre d'emploi et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Les conditions d'avancement de grade portent généralement sur l'ancienneté dans le cadre d'emploi, sur la durée des services effectifs, sur l'obtention d'un échelon minimum.

La nomination ne peut être effectuée qu'en cas de vacance de poste correspondant au nouveau grade de l'agent.

Cette nomination est donc consécutive à la création de ce poste.

Par courrier en date du 26 janvier 2020, un agent titulaire sollicite un avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe (Catégorie A depuis le 1^{er} Janvier 2020), sachant qu'il remplit les conditions à savoir 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et 8 ans de service effectif dans le cadre d'emploi.

Cette proposition d'avancement de grade sera examinée par la prochaine CAP du CDG 62 qui aura lieu au premier semestre 2020.

En cas d'approbation, le tableau des effectifs serait modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2020 :

Filière médico-sociale	Effectif actuel	Effectif à la date de nomination
Educateur de Jeunes Enfants de 2 ^{ème} classe	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	0	1

EMET un avis favorable à la création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de première classe,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessus présenté.

INFORMATIONS

Ouverture d'un cimetière animalier

Intervenant : Pierre GEORGET

- Courrier en date du 18 décembre 2019 de Monsieur Michel HOUSAU, Maire de Biache Saint Vaast nous informant l'ouverture d'un cimetière animalier situé dans sa commune et ouvert à tous les habitants de sa commune et de ses environs.
- Carton réponse en date du 20 décembre 2019 de Monsieur Pierre GEORGET le félicitant de cette action et l'informant de la diffusion de cette information auprès de la population dans l'info flash.

Transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes Osartis Marquion

Intervenant : Pierre GEORGET

Courrier en date du 31 décembre 2019 de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet du Pas de Calais nous transmettant copie de l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de Communes Osartis Marquion à la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020.

Recensement de la population - Populations légales

Intervenant : Catherine VESIEZ

Courrier en date du 13 décembre 2019 de Monsieur Jean-Christophe FANOUILLET, Directeur régional des Hauts de France de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) nous transmettant le recensement de la population, enquêtes de recensement de 2015 à 2019.
Commune de Vitry en Artois : 4 726 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Dissolution de l'Association Chilpéric premier

Intervenant : Christian DELATTRE

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 novembre 2019 de l'association Chilpéric premier déclarant à l'unanimité la dissolution de l'association et transmettant le récépissé de déclaration de dissolution émit par la Préfecture du Pas de Calais.

Composition nouveau bureau

Intervenant : Christian DELATTRE

Procès-verbal en date du 09 janvier 2020 du Comité des ACPG-CATM-TOE et Veuves de Biache Saint Vaast nous informant de la nouvelle composition du bureau.

Avenant à la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs

Intervenant : Christian DELATTRE

Courrier en date du 24 janvier 2020 de Monsieur Bertrand LE MOINE, Directeur de l'Education et des Collèges au Conseil Départemental du Pas de Calais nous transmettant l'avenant 2019 à la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs de la Mairie de Vitry en Artois par le Collège Pablo Neruda pour signature, précisant le montant de leur participation pour l'année 2019 de 10 508 euros.

Convention de prêt gratuit d'une exposition « à table ! la santé au menu »

Intervenant : Maryse DUEZ

Convention de prêt gratuit entre la Médiathèque Départementale du Pas de Calais et notre Médiathèque d'une exposition « A table ! La santé au menu » du 06 au 27 octobre 2020.

Convention de prêt gratuit d'une malle jeux vidéo 2

Intervenant : Maryse DUEZ

Convention de prêt gratuit entre la Médiathèque Départementale du Pas de Calais et notre Médiathèque d'une malle de jeux vidéo du 08 décembre 2020 au 06 janvier 2021.

Convention de prêt gratuit d'une exposition « écologie : terre-enjeux »

Intervenant : Maryse DUEZ

Convention de prêt gratuit entre la Médiathèque Départementale du Pas de Calais et notre Médiathèque d'une exposition « écologie : Terre-Enjeux » du 04 septembre au 06 octobre 2020.

Convention de partenariat avec l'Association Multiloisirs Intercommunale

Intervenant : Maryse DUEZ

Convention de partenariat entre l'Association Multiloisirs Intercommunale (AMI) et la municipalité de Vitry en Artois concernant la gestion de l'accueil de loisirs des petites vacances (hiver, printemps et automne) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Attribution d'une subvention d'investissement - Caisse d'Allocations Familiales

Intervenant : Maryse DUEZ

Courrier en date du 20 décembre 2019 de Madame Viviane THOMAS, Responsable de l'action sociale à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais nous informant de l'attribution d'une subvention d'investissements à hauteur maximale de 17 869,68 euros, soit 30 % du montant des travaux estimés à 59 565,60 euros pour le centre d'accueil périscolaire, travaux concernant la réfection des sols, murs, plafonds et électricités des locaux du centre.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2020

Intervenant : Jean-Louis BEZAULT

Courrier en date du 21 janvier 2020 de Monsieur Jean-Michel PEROT, chef de bureau à la Préfecture du Pas de Calais nous informant de la complétude du dossier de subvention au titre de la DETR pour l'opération « Aménagement et mise aux normes AD'AP de trois sites communaux ».

Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) - Exercice 2020

Intervenant : Jean-Louis BEZAULT

Courrier en date du 22 janvier 2020 de Monsieur Jean-Michel PEROT, chef de bureau à la Préfecture du Pas de Calais nous informant de la complétude du dossier de subvention au titre de la DSIL pour l'opération « Aménagement et mise aux normes AD'AP de trois sites communaux ».

Programmation 2019 des opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage communale (OSMOC)

Intervenant : Jean-Louis BEZAULT

Courrier en date du 3 février 2020 de Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas de Calais nous informant que notre projet « Aménagement du carrefour de la RD 39 et de la RD44E1 » dans le cadre des OSMOC a été retenu à hauteur de 200 000 euros HT.

Versement du trimestre 3 de l'exercice 2019 de la TCCFE

Intervenant : Jean-Jacques THOMAS

Courrier en date du 12 décembre 2019 de Monsieur Michel SERGENT, Président de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) nous informant du versement de la somme de 19 241,63 euros correspondant à la taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - trimestre 3.

REMERCIEMENTS

Vœux 2020

- Présentation des vœux de Monsieur André POUCHAIN de l'association des chiens guides d'aveugles et remerciement pour l'envoi de l'info flash.
- Présentation des vœux de Monsieur Bernard GODAR, Président du Club de tennis de table de Quiéry la Motte et par la même occasion nous remerciant du prêt de notre salle de sport lors des travaux de la leur.
- Présentation des vœux de Madame Nicole SEVRETTE, deuxième adjointe de la commune de Rumaucourt, responsable d'associations et par la même occasion remerciement du club des aînés de cette commune de notre présence lors de la fête de la bière, le 1^{er} décembre 2019.
- Présentation des vœux de Monsieur Ernest LECLERC et remerciement pour le colis des aînés.
- Présentation des vœux de Madame Marie-Antoinette DOUVRAIN et remerciement pour le colis des aînés.

Opération « Brioches »

Courrier en date du 05 décembre 2019 de Monsieur Francis DEWEZ, Président de l'Association les Papillons blancs remerciant les bénévoles, l'équipe municipale et les administrés de leur participation à l'opération « brioches » et nous informant la récolte de la somme de 1 601,00 euros.

Opération « courir pour Curie »

Courrier en date du 20 janvier 2020 de Madame Alia IFRAH, Directrice des relations donateurs de l'institut Curie nous présentant ses meilleurs vœux pour l'année 2020 et par la même occasion nous remerciant pour notre générosité lors de l'action menée « Courir pour curie, courir pour la vie » où il a été récolté la somme de 245,85 euros.

Mise en sécurité de la voie publique

Courrier en date du 03 janvier 2020 de Madame Brigitte HURE nous présentant ses remerciements concernant l'efficacité de l'intervention (changement du poteau électrique) de l'entreprise SANTERNE.

Promotions au grade de chevalier de l'Ordre nationale de la Légion d'Honneur

- Courrier en date du 23 janvier 2020 de Monsieur Laurent VERCRUYSSSE, Directeur Général des Services de la Région Hauts de France, nous remerciant du message de félicitation pour sa promotion au grade de chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.
- Courrier en date du 24 janvier 2020 de Monsieur Philippe RIGAUD, contrôleur général au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas de Calais (SDIS62), nous remerciant du message de félicitation lors de sa nomination au grade de chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Stage en communication

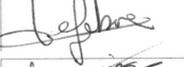
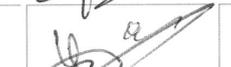
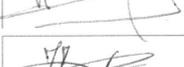
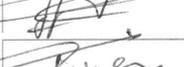
Courrier en date du 28 février 2020 de Mathilde THERY nous remerciant de lui avoir permis d'effectuer son stage au service communication.

Messages de sympathie lors des funérailles

- de Madame Emilienne FLAVIEN née DELCROIX.

Le Maire,
Pierre GEORGET

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020

BEZAULT Jean-Louis		JONIAUX Sylvie	
BRASDEFER Christelle (pouvoir à Didier DAVOINE)		LANSIAU Corinne	
CARPENTIER – METAY Sandrine		LEDE Agnès	
CORENFLOS Lionel		LEFEBVRE Sylvie	
DAVOINE Didier		MASSEMIN Christophe	
DEBAVELAERE Michel		PALASCINO Philippe	
DECAEN Didier		PERRAUD Didier (Pouvoir à Sylviane DURAK)	
DECOURRIERE Pierre		RICHARD Francis	
DELATRE Christian		THOMAS Jean-Jacques	
DUEZ Maryse		VESIEZ Catherine	
DURAK Sylviane		VILTART Odile (Pouvoir à Catherine VESIEZ)	
GEORGET Pierre		VOOGT Rodrigue	
GUELMENGER Christelle			
HENNEBIQUE Sylvette			

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.....

Le Maire,

Pierre GEORGET

